

PAR COURRIEL

Québec, le 11 avril 2023

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 4 avril 2023

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 4 avril dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des renseignements ou des documents suivants :

- Nombre de permis OPC pour conseillers en voyages en mars 2020 ;
- Nombre de permis OPC pour conseillers en voyages en date d'aujourd'hui ;
- Nombre de nouveaux permis émis entre mars 2020 et aujourd'hui – Conseillers qui n'ont jamais eu de permis auparavant, nouveau conseiller dans l'industrie.

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'en date du 1^{er} mars 2020, il y avait 12 935 certificats de conseillers en voyages actifs (liés à une agence).

En outre, sachez que 12 821 certificats de conseillers en voyages étaient actifs (liés à une agence) en date du 4 avril 2023.

Enfin, veuillez noter qu'entre le 1^{er} mars 2020 et le 4 avril 2023, nous dénombrons 2 482 nouveaux certificats de conseillers en voyages (conseillers qui n'ont jamais eu de certificats auparavant). Ce nombre inclut les certificats qui ont pu depuis être annulés ou des certificats suspendus (c'est-à-dire qu'ils ne sont plus liés à une agence, mais qui l'ont déjà été et pourraient se lier à l'avenir).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information
p. j.